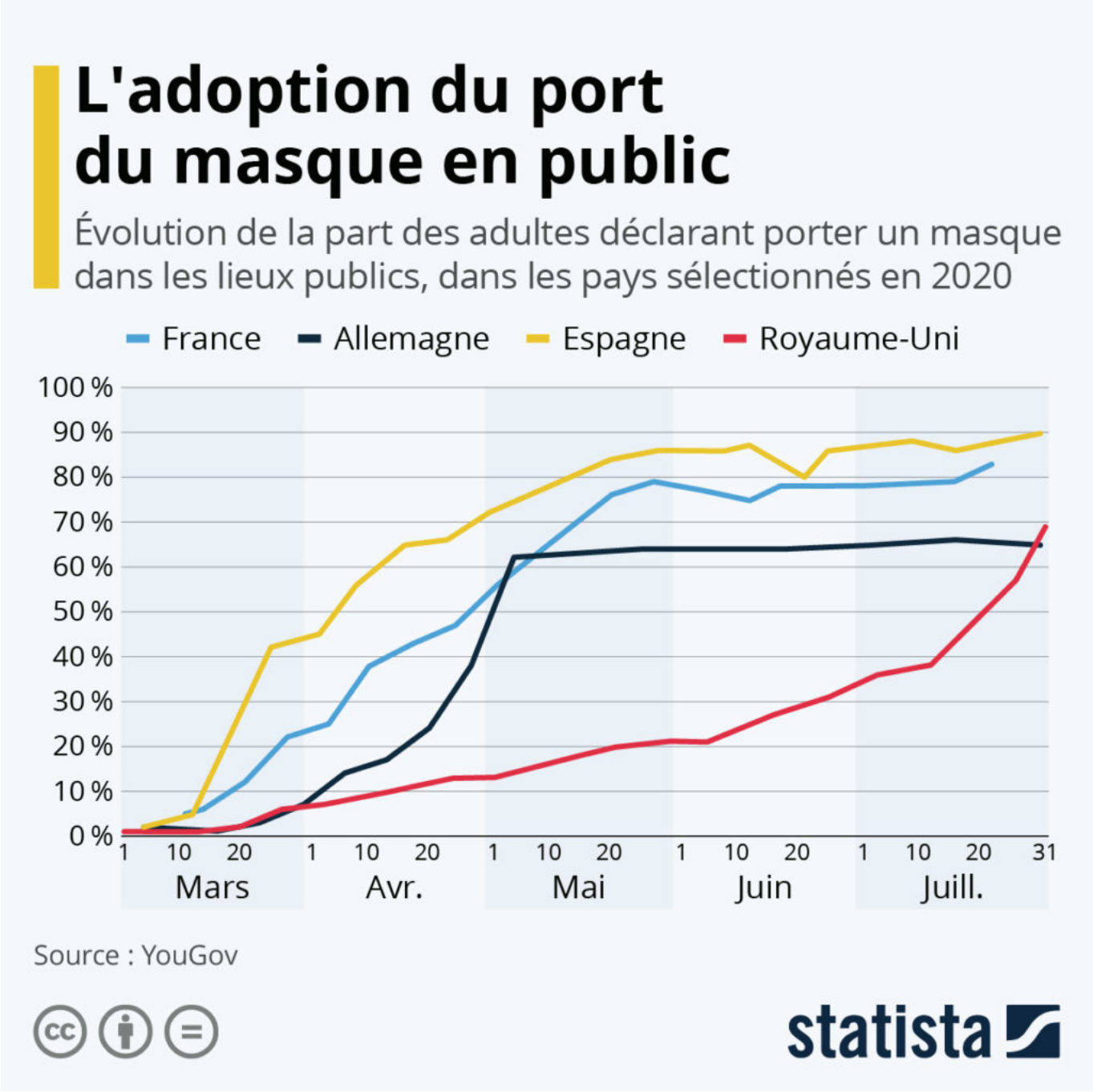
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 11 août 2020

L'adoption du port du masque dans les lieux publics



Ecrit par Echo du Mardi le 11 août 2020

Depuis le lundi 10 août, le port du masque est devenu obligatoire en extérieur dans certaines zones de Paris et d'Île-de-France. Plus de 1 200 communes dans 36 départements appliquent désormais ce genre de mesures dans l'Hexagone. Alors que la hausse du nombre de cas de Covid-19 détectés se poursuit, ce renforcement des mesures sanitaires vient compléter l'obligation de porter le masque dans les lieux publics clos entrée en vigueur à l'échelle nationale le 20 juillet dernier.

L'infographie de Statista, qui reprend les données de YouGov, donne un aperçu de l'adoption progressive du port du masque en public dans plusieurs pays européens. Fin juillet, environ huit Français sur dix déclaraient porter un masque dans les lieux publics (transports, magasins…). Comme le montre l'infographie, cette pratique était encore très marginale juste avant le confinement, puisqu'elle ne concernait que 6 % des Français le 13 mars. Le port du masque en public s'est ensuite progressivement généralisé pour toucher plus de la moitié de la population durant le mois de mai. Comparée à ses voisins européens, la France est, avec l'Espagne et l'Italie, parmi les pays où leur taux d'utilisation est le plus élevé. Fin juillet, ils n'étaient par exemple que 65 % à déclarer les utiliser dans l'espace public en Allemagne et 69 % au Royaume-Uni, où la pratique s'est généralisée après l'entrée en vigueur de l'obligation de les porter dans les transports et les magasins le 24 juillet.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !